



Le
Bulletin

Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial

A TOUS PNC AIR FRANCE BS 17-11-057 NOVEMBRE 2017



PLUS QUE JAMAIS PNC SOLIDAIRES

Depuis de nombreuses années, lentement mais sûrement, nous assistons à un déséquilibre profond et instrumentalisé du rapport de force entre salariés et employeurs au profit de ces derniers. Les PNC sont en première ligne : les Compagnies aériennes et les Pouvoirs publics ont ainsi préparé la disparition du métier tel que nous le connaissons.

ATTAQUE DE LA REPRÉSENTATION DU PNC

Cette disparition programmée d'un métier qui fait la fierté de ceux qui l'exercent pendant une carrière entière est à mettre en parallèle avec l'arsenal institutionnel anti-syndicats développé par les gouvernements successifs.

Tout d'abord, **les pouvoirs publics ont refusé de nous garantir un collège PNC en 2008 contrairement à nos collègues pilotes**, seule possibilité de voir des PNC représentés et défendus uniquement par des PNC.

C'est ce qui a conduit le SNPNC, syndicat historique des PNC, à s'affilier pour continuer de bénéficier d'une représentativité au niveau de la Branche du transport aérien ainsi qu'au niveau national. En effet toute tentative de développement de nouveaux syndicats de métier est vouée à l'échec, les syndicats non affiliés à une organisation syndicale représentative au niveau national n'ayant plus le pouvoir de négocier ni au niveau de l'Entreprise, ni au niveau de la branche du transport aérien, ni au niveau national.

Les directions des compagnies aériennes ne se sont pas contentées de la disparition de notre collège. Elles ont pesé pour que des accords concernant uniquement le PNC, puissent être négociés et signés par des syndicats non représentatifs chez les PNC. Ouvrant la voie à ceux qui veulent notre disparition pour nous sacrifier sur l'autel de la rentabilité ou celui de leur propre intérêt.

Ainsi **chez Hop!, le SNPNC ne pèse que 12% lorsqu'il s'agit de négocier des accords PNC alors même qu'il représente 39% chez le PNC.**

Chez Corsair des syndicats non représentatifs du PNC ont pu signer une baisse colossale des conditions de travail et de rémunération du PNC ! Ce dispositif va même à l'encontre de la justification des Ordonnances Macron qui prétendent vouloir ramener la négociation au plus près des salariés...

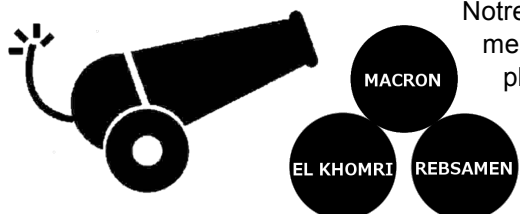
Depuis, les lois Rebsamen, El Khomri et maintenant les Ordonnances Macron veulent **faire taire définitivement toute forme de syndicalisme revendicatif**. Un modèle « à l'allemande » mais dépourvu de moyens humains et financiers qui en font la cohérence. Il s'agit en fait de reléguer les syndicats au rang d'outil de validation des politiques financières des entreprises sur les questions d'emploi de conditions de travail, de rémunération et de gestion de la pénibilité

Incohérence d'un gouvernement qui souhaite « renforcer le dialogue social » en créant les conditions de l'affaiblissement des syndicats.

LES ORDONNANCES MACRON A AIR FRANCE

Des négociations vont bientôt débuter. Elles visent à appliquer des mesures gouvernementales émanant du MEDEF et plus largement d'un mouvement libéral généralisé qui veut faire croire à tous que **plus les entreprises pourront licencier facilement, plus cela favorisera l'embauche.**

Au SNPNC, nous n'adhérons pas à ce bobard du patronat en quête de flexibilité servant à enrichir les plus riches en faisant payer les plus pauvres.



Notre implantation dans toutes les compagnies françaises nous permet de mesurer les impacts d'une flexibilité débridée : des PNC avec des TSV de plus de 12h, 6j/7, épuisés par des rythmes insoutenables sans pause, ni nourriture. Ces PNC sont contraints à la colocation compte tenu de leur salaire misérable et ne peuvent supporter ce rythme plus de 2 ou 3 ans (Air Travel Service, Small Planet, et plus généralement toutes les compagnies qui n'auront d'autres crédo que les FTL). Surfant sur le

dégagisme ambiant, les Ordonnances Macron nous sont présentées comme gage d'efficacité du dialogue social. Jugeons des principales mesures :



- **Suppression des DP**
- **Suppression du CHSCT**
- **Instauration d'une instance de représentation du personnel unique, dépourvue de moyens**
- **Disparition de nombreuses obligations d'information et de consultation des salariés**

Et nous n'abordons pas ici tout ce qui sera permis si la situation financière d'Air France se dégrade, celle-ci pouvant désormais imposer des baisses de rémunération et un bouleversement des conditions de travail **y compris si le groupe AF/KLM, lui, dégage des profits.**

La parole patronale est libérée. Il est aujourd'hui officiellement dit que le salarié est la variable d'ajustement lorsqu'une entreprise « doit s'adapter ». Le salarié « a le choix » : accepter une baisse de salaire, ou être licencié pour motif réel et sérieux sans aucun recours judiciaire.

Air France et toutes ces entreprises qui espèrent réaliser un hold-up sur les instances représentatives du personnel, se trompent lourdement. Ce calcul court-termiste va les priver de remontées-terrain et multiplier les dysfonctionnements autrefois réglés à la source.

Le CHSCT PNC Air France c'est notamment : la mise en œuvre de mesures de Dangers Graves et Imminents ayant permis aux PNC de se dégager de situations de travail dangereuses. Récemment : Alger, Conakry (Ébola), Tokyo (Fukushima). Des expertises sur les produits MC et LC qu'AF tentait d'imposer ainsi que sur la pénibilité du métier. Bref un encadrement renforcé de nos conditions de travail.

Vos délégués du personnel, avec des milliers de litiges réglés chaque année, des centaines de PNC défendus, une compréhension parfaite de nos accords collectifs (que notre encadrement ne connaît pas ou si peu) vous assistaient lors de non-respects d'accord ou d'irrégularités d'exploitation.

Votre C.E dont la gestion en commun avec les PNT, irréprochable, nous permettait de vous faire bénéficier de prestations de très grande qualité avec un taux de redistribution remarquable.

DES MOYENS DE RESISTER

Face à ces catastrophes annoncées, nous devons afficher notre résistance. Ce que nous pouvons obtenir ne peut l'être que grâce à votre mobilisation. Notre seule réponse doit être de cesser le travail lorsque les demandes de l'Entreprise sont excessives et démesurées. Nous le voyons régulièrement avec nos collègues PNT et nous l'avons vu récemment avec les routiers qui ont réussi, par une très forte mobilisation, à garantir leur rémunération malgré les Ordonnances.

NOTRE CAPACITÉ D'AGIR RÉSIDE DANS LA CONFIANCE QUE VOUS NOUS FAITES.

Le SNPNC veut aller plus loin en réalisant une unité syndicale nécessaire pour résister à la fin programmée de notre métier. Il ne s'agit pas ici de dénigrer les autres syndicats. Au contraire, d'inciter ceux qui œuvrent dans l'intérêt de notre métier à nous rejoindre.

Le SNPNC a de tout temps été favorable à la politique contractuelle. Nous continuons à l'être, mais pas à n'importe quel prix. Nous sommes à l'origine des fondations sociales de ce métier. Nous l'avons encore prouvé en signant un accord qui protège les PNC AF pour les 5 ans à venir dans un contexte particulièrement hostile.

NOUS REVENDIQUONS AUJOURD'HUI UN JUSTE RETOUR DE NOS EFFORTS

Nous avons tous participé à la réussite de notre Entreprise et c'est aujourd'hui le PNC qui paye le plus lourd tribut social avec la création de JOON qui crante au sein du Groupe Air France des conditions de travail et de rémunération dignes d'une ultra low-cost.

Est-ce pour faire bénéficier la clientèle de tarifs plus avantageux ? Non, le but est de dézinguer un PNC Air France qui tire le PNC français vers le haut. JOON, est une compagnie, au sein de laquelle le SNPNC va désormais résister et faire grimper les conditions de travail et de rémunération des PNC.

L'année qui arrive s'annonce comme le redressement économique consolidé d'Air France mais également comme une année revendicative sur le plan social pour le PNC. Et pour cause. **Sur les 20 prochaines années, Boeing et Airbus prévoient une croissance de 5% avec 30.000 nouveaux avions à produire dans le monde.** De plus, **les résultats du 3^{ème} trimestre d'Air France sont historiquement bons. Le REX est d'1,22 milliard d'€, en hausse de 38%.** AF ne fait même plus mystère que ces résultats sont dus aux efforts des salariés.

**Aujourd'hui notre priorité est d'obtenir
une revalorisation salariale substantielle.**

**A LA POLITIQUE DE CULPABILISATION MENÉE PAR L'ENTREPRISE,
DOIT SUCCÉDER UNE VÉRITABLE LOGIQUE DE RÉTRIBUTION DES PNC.**

**Négocier oui, mais avec vous pour peser sur la Direction !
Nous avons besoin de votre soutien massif et indéfectible
dans les mois qui viennent**